

Paris, le 9 octobre 2026

Communiqué de presse

Le 7 octobre 2026, une opération judiciaire déclenchée le 6 octobre par la section cybercriminalité du parquet de Paris et l'Office anti-cybercriminalité (OFAC) a conduit à la fermeture des sites d'agrégat de données volées dits « look-up » Reacher et Stryx. Ce même jour, 3 hommes âgés de 17 ans et inconnus de la justice, suspectés d'être les administrateurs de la plateforme ont fait l'objet d'une convocation devant le tribunal pour enfants de Paris où ils seront jugés le 14 janvier 2027 des chefs de recel d'extraction frauduleuse de données de système de traitement automatisé (STAD) et de détention et transmission frauduleuse de données, en bande organisée. Ils encourent une peine de 10 ans d'emprisonnement.

Le 15 mai 2026, l'enquête avait été ouverte à la suite d'un signalement adressé par l'association e-enfance au parquet de Paris concernant le service de « look-up » « Reacher ». Créé en mars 2026, ce service agrégeait des données personnelles issues de différents vols et les diffusait au public, gratuitement ou via différentes formules d'abonnements. Les utilisateurs pouvaient avoir recours à plusieurs critères de recherche comme un nom, un prénom, une date de naissance, un numéro de téléphone, un IBAN ou une immatriculation de véhicule. Le service revendiquait 730 millions de lignes indexées et 3,1 millions de requêtes. Au mois de juin 2026, le service avait été renommé « Stryx ».

Entre février et octobre 2026, la section cybercriminalité du parquet de Paris a diligenté une dizaine d'enquête pénales portant sur des sites d'agréments de données volées (« look-up »), eux-mêmes alimentés par des fuites de données. Il s'agit de la seconde affaire de « look-up » conduisant à des poursuites pénales.



Laure BECCUAU,
Procureure de la République

Contact presse : 06 07 18 42 28
scom.parquet.tj-paris@justice.fr